

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 36 (1965)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 1 Janvier 1965

SOMMAIRE

Huit millions en l'an 2000 !
Les origines des assemblées d'Etats dans l'ancien Evêché de Bâle
La pessière des Franches-Montagnes
Requête ferroviaire — Chronique économique

Huit millions en l'an 2000 !

Il y a des échéances dont, semble-t-il, on ne se préoccupe guère. S'imagine-t-on, par exemple, que les cinq millions et demi d'habitants, qui vivent aujourd'hui dans notre pays, seront huit millions en l'an 2000 ?

En Suisse, reconnaissons-le, l'état civil est remarquablement tenu. On pourrait même, à certains égards, être cité en exemple. Or, a-t-on, pour autant, prévu la pénurie de locaux scolaires et d'enseignants dont le pays souffre tant actuellement ? A-t-on prévu également la gravité du problème du logement ?

Non. Et pourtant, c'était couru d'avance. Mais, comme c'est trop souvent le cas, nous n'avons prêté attention à ces questions que lorsqu'elles ont atteint une acuité qui en rendait l'analyse et le règlement extrêmement délicats.

Comment vivra-t-on en l'an 2000 ? L'abondance de l'après-guerre paraît nous avoir à tel point « imperméabilisés » que, psychologiquement, on n'est plus apte à résoudre la question. On arrive même à en oublier la réalité.

Or, cette réalité, c'est que, des cinq millions et demi d'habitants qui occupent actuellement la petite Suisse, quatre millions sont fixés sur le quart de la superficie totale qui offre, tant pour l'agriculture que pour l'habitation, les meilleures conditions. On compte ainsi 2700 m² environ par habitant.

Il est probable que, dans le cadre d'un libre développement, la population nouvelle s'établira en grande partie là où aujourd'hui déjà vit la majorité des gens. Quand la Suisse comptera dix millions d'habitants — et cette époque n'est peut-être pas très éloignée — on peut estimer que huit millions vivront sur le Plateau et deux millions dans les contrées à densité plus faible.

Aujourd'hui déjà, le Plateau suisse a une densité de population qui s'approche de celle de la Belgique, exemple classique d'un pays à forte densité.